



## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi le septième (7<sup>e</sup>) jour du mois de juin deux mille vingt-et-un à 19h30, par visioconférence, tel que prévu par l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020 et en vertu du décret ministériel numéro **740-2021 du 2 juin 2021** concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique

---

#### **Sont présents**

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1  
M. André Choinière, conseiller # 2  
Mme Isabelle Laurent, conseillère # 3  
M. Éric Rioux, conseiller #6

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Secrétaire d'assemblée : Madame Sophie Bélair Hamel

---

#### **1. OUVERTURE**

#### **2. ORDRE DU JOUR**

#### **3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021**

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2021**

#### **5. CORRESPONDANCE**

#### **6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **7. URBANISME**

##### **7.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS**

#### **8. TRÉSORERIE**

##### **8.1 COMPTES À PAYER**

##### **8.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

#### **9. VOIRIE MUNICIPALE**

##### **9.1 AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LE RECHARGEMENT 3IEM RANG**

##### **9.2 AUTORISATION INSTALLATION DU PALAN AU GARAGE MUNICIPAL**

##### **9.3 AUTORISATION DE LOCATION D'UN LIFT POUR L'INSTALLATION DU PALAN**

##### **9.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE CONCERNANT LES PLANS ET DEVIS ET DOCUMENTS POUR L'APPEL D'OFFRE – RÉFECTION DU CHEMIN ST-IGNACE**

##### **9.5 LIMITE DE VITESSE DANS L'INTERSECTION RANG DE L'ÉGLISE ET CHEMIN SAINT-IGNACE**

##### **9.6 LIMITE DE VITESSE DANS LA ZONE DU RANG DE L'ÉGLISE SUD, ENTRE LA 235 ET LE VILLAGE**

#### **10. RÈGLEMENT ET POLITIQUE**

##### **10.1 ADOPTION : DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021.05303**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

**11.LOISIRS**

**11.1 RETOUR AU JEU DE LA BALLE-MOLLE**

**12.PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13.AFFAIRES DIVERSES**

**13.1 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE MADELYN MARCOUX CONCERNANT LA GESTION DOCUMENTAIRE ET ARCHIVES**

**13.2 ESTRADES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

**13.3 TRACTEUR À GAZON**

**13.4 RÉSEAU PLUVIAL SUR RANG DE L'ÉGLISE**

**14. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE**

---

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

**2. ORDRE DU JOUR**

2021.06103

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ CHOINIÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE LAURENT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 7 juin 2021 soit approuvé en laissant le point *Affaires* diverses ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

ADOPTÉE

**3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021**

2021.06104

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC RIOUX  
APPUYÉ PAR SONYA LAPOINTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

**4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2021**

2021.06105

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ CHOINIÈRE  
APPUYÉ PAR ÉRIC RIOUX  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

**5. CORRESPONDANCE**

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

## COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

La secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil. Elle fait la lecture des documents ayant un intérêt public.

### 6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

### 7. URBANISME

#### 7.1 Rapport des permis émis

La présidente présente la liste des permis émis en mai 2021.

### 8. TRÉSORERIE

#### 8.1 Comptes à payer

2021.06106

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale;

QUE le conseil approuve les dépenses présentées sur la liste des comptes payés ainsi que les comptes à payer et autorise leurs paiements.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE LAURENT  
APPUYÉ PAR SONYA LAPOINTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ADOPTÉE

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

#### 8.2 Autorisation de paiement de la rémunération des élus

2021.06107

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ CHOINIÈRE  
APPUYÉ PAR ÉRIC RIOUX  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le premier, de deux versements des salaires des élus municipaux.

ADOPTÉE

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses*

### 9. VOIRIE MUNICIPALE

#### 9.1 Autorisation des dépenses pour le rechargement 3iem rang

2021.06108

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ CHOINIÈRE  
APPUYÉ PAR SONYA LAPOINTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise les dépenses engagées pour les travaux de rechargement du 3iem rang pour l'année 2021.

ADOPTÉE

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses*

#### 9.2 Autorisation installation du palan au garage municipal

2021.06109

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC RIOUX  
APPUYÉ PAR ANDRÉ CHOINIÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

QUE le conseil autorise les dépenses engagées pour l'installation du palan au garage municipal.

ADOPTÉE

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses*

**9.3 Autorisation de location d'un lift pour l'installation du palan**

2021.06110

IL EST PROPOSÉ PAR SONYA LAPOINTE  
APPUYÉ PAR ISABELLE LAURENT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise les dépenses pour la location d'un lift, engagées pour l'installation du palan au garage municipal.

ADOPTÉE

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses*

**9.4 Acceptation de l'offre de service concernant les plans et devis et documents pour l'appel d'offre – Réfection du chemin St-Ignace**

2021.06111

CONSIDÉRANT l'offre en date du 26 mai 2021 de la compagnie Tetra Tech les plans et devis et documents pour l'appel d'offre – Réfection du chemin St-Ignace ;

CONSIDÉRANT le besoin de plans et devis et de documents pour l'appel d'offres pour les travaux à réaliser sur le chemin St-Ignace entre la limite de la ville de Dunham et le 2e Rang sur une longueur d'environ 2.6km;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe budgétaire pour les travaux d'infrastructure est suffisante pour couvrir cette dépense en 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ CHOINIÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE LAURENT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'offre de Tetra Tech route au montant de 7 750 \$ ;

ADOPTÉE

**9.5 Limite de vitesse dans l'intersection rang de l'église et Chemin Saint-Ignace**

2021.06112

CONSIDÉRANT le problème de vitesse sur le Chemin Saint-Ignace, à l'intersection du rang de l'église;

IL EST PROPOSÉ PAR SONYA LAPOINTE  
APPUYÉ PAR ANDRÉ CHOINIÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte de baisser la limite de vitesse à 40 km/h, dans le cœur du centre-ville de Saint-Ignace de Stanbridge.

QUE la Municipalité entamera les procédures, afin de modifier le règlement sur la circulation et le stationnement, afin d'y intégrer les modifications aux limites de vitesse permise sur le territoire à 40km/h.

QU'afin d'informer les usagers du réseau routier ainsi que les citoyens, des affiches avisant du changement à venir soient disposées dans le secteur de du centre-ville de Saint-Ignace.

QUE la limite de vitesse entrera en vigueur le 1 septembre 2021.

ADOPTÉE

**9.6 Limite de vitesse dans la zone du rang de l'Église sud, entre la 235 et le village**

2021.06113

Considérant le problème de vitesse sur le rang de l'église sud entre la route 235 et le centre-ville de Saint-Ignace;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE LAURENT  
APPUYÉ PAR ÉRIC RIOUX  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

QUE le conseil accepte de baisser la limite de vitesse à 70 km/h, dans le secteur ci-haut mentionné.

QUE la Municipalité entamera les procédures, afin de modifier le règlement sur la circulation et le stationnement, afin d'y intégrer les modifications aux limites de vitesse permise sur le territoire à 70km/h.

QU'afin d'informer les usagers du réseau routier ainsi que les citoyens, des affiches avisant du changement à venir soient disposées dans le secteur de du centre-ville de Saint-Ignace.

QUE la limite de vitesse entrera en vigueur le 1 septembre 2021.

ADOPTÉE

## 10. RÈGLEMENT ET POLITIQUE

### 10.1 ADOPTION : du deuxième projet de règlement numéro 2021.05303

2021.06114

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite autoriser et encadrer la garde de poules en milieu urbain;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné le 3 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseil municipal décrète ce qui suit :

#### **PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

1. Le présent règlement s'intitule Règlement 2021.05303 amendant le règlement numéro 2008.03303 intitulé Règlement de zonage afin d'autoriser pour un usage résidentiel, l'usage et la construction accessoire de poulailler et de parquet extérieur.
2. Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

#### **PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT**

3. L'article 70 est modifiée au premier alinéa en ajoutant la construction accessoire comme suit :

15) un poulailler et un parquet extérieur

4. L'article 70.3 est ajouté à la suite de l'article 70.2, se lisant comme suit :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

**70.3 DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX POULAILLERS ET PARQUETS EXTÉRIEURS**

La construction et l'implantation d'un poulailler et d'un parquet extérieur est autorisée aux conditions suivantes :

- a) un maximum d'un (1) poulailler est permis par terrain;
- b) un poulailler peut être érigé seulement sur un terrain occupé par une résidence unifamiliale;
- c) le poulailler doit être situé en cour latérale ou arrière;
- d) le poulailler et le parquet extérieur doivent être situés à une distance minimale de 2 mètres des lignes latérales et à 2 mètres de la ligne arrière du terrain. Dans le cas d'un terrain d'angle, la distance minimale à respecter par rapport à la ligne latérale du lot est la marge de recul avant minimale exigée dans la zone;
- e) le poulailler et le parquet extérieur doivent avoir une superficie minimale de 6 mètres carrés et un maximum de 12 mètres carrés. La hauteur maximale au faîte de la toiture est limitée à 3 mètres;
- f) le poulailler et le parquet extérieur doivent être situés à une distance minimale de 30 mètres de tout ouvrage de captage des eaux souterraines (puits);
- g) si l'activité d'élevage cesse, le poulailler doit être complètement démantelé.

5. L'Annexe A du règlement de zonage numéro 2008.03303 est modifiée comme suit :

- L'ajout du terme et définition suivant entre les définitions de «Parc et terrain de jeux» et « Passage piétonnier » :

**Parquet extérieur**

Petit enclos extérieur entouré d'un grillage sur chacun des côtés et au-dessus dans lequel les poules peuvent être à l'air libre tout en les empêchant de sortir sur le terrain.

- L'ajout du terme et définition suivant entre les définitions de «Porche» et «Pourcentage d'occupation du lot» :

**Poulailler**

Un bâtiment fermé où on élève des poules.

**PARTIE III DISPOSITIONS FINALES**

6. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

7. Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC RIOUX  
APPUYÉ PAR AANDRÉ CHOINIÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**D'ADOPTER** le règlement numéro 2021.05303

**11. LOISIRS**

**11.1 Retour au jeu de la balle-molle**

Les activités reprendront le 15 juin 2021. Puisque nous sommes en zone orange, seulement les joueurs pourront être sur place. Aucun spectateur ne sera admis. Dès que nous passerons en zone jaune, les spectateurs seront acceptés, avec mesures sanitaires en vigueur et distanciation sociale. Les mesures sanitaires sont en place au Centre communautaire.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. AFFAIRES DIVERSES**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

**13.1 Acceptation de l'offre de service de Madelyn Marcoux concernant la gestion documentaire et archives**

2021.06115

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC RIOUX  
APPUYÉ PAR SONYA LAPOINTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil de Saint-Ignace-de-Stanbridge accepte l'offre de service de Madelyn Marcoux en date du 27 mai 2021 et autorise la dépense de 8400\$ pour la gestion documentaire et les archives de la municipalité.

ADOPTÉE

**13.2 Estrades au centre communautaire**

Le conseiller Éric Rioux demande au conseil de réparer rapidement les estrades du centre communautaire Albert Santerre. La totalité des planches des estrades seront changées dans les prochaines semaines. Des soumissions concernant une troisième estrade ont aussi été demandées par Vincent Gherardi, président des loisirs.

**13.3 Tracteur à gazon**

Le conseiller Éric Rioux demande si notre inspecteur municipal est satisfait du tracteur à gazon acquis au mois de mai par la municipalité. La conseillère Sonya Lapointe lui répond qu'après avoir demandé à notre inspecteur municipal, il confirme que le tracteur convient aux besoins.

**13.4 Réseau pluvial sur rang de l'église**

Le conseiller Éric Rioux mentionne aux autres membres du conseil que le réseau pluvial sur le rang de l'église semble bouché. Lors de fortes pluies il déborde sur le terrain d'Éric Rioux. Le conseiller André Choinière propose de demander les services d'André Gagnon pour voir ce que nous pouvons faire.

**14. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE**

2021.06116

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC RIOUX  
APPUYÉ PAR ANDRÉ CHOINIÈRE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée ;

Il est 20h20.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Dominique Martel  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sophie Bélair Hamel  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Dominique Martel, mairesse